



Compte rendu Conseil Municipal en date du 29 janvier 2026

L'an **Deux Mil Vingt-six**, le **Vingt-neuf janvier**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **Villages du Lac de Paladru**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 9

Ernest ORTIZ, Janine GARIN, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Christiane COLLOMB, Gilles TOUBLANC, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Henri PRIETO

Nombre de conseillers représentés : 1

Régine PLATRE (pouvoir à Kevin BLACHON)

Nombre de conseillers excusés : 1

Jérôme FOROT

Nombre de conseillers absents : 7

Marceline BOUJU, Daniel SEYVE, Marie-Noëlle LEGARCON, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Lionel SEICLE-VATTE

Secrétaire de séance : Ernest ORTIZ

Compte-rendu du Conseil Municipal précédent adopté à l'unanimité.

1. Clôture régie location de salles et divers

La comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Voiron a décidé de fermer la régie location de salles et divers. A compter de maintenant, chaque location fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes individuel.

Adopté sans condition de quorum

2. Création régie de recettes « cautions des locations »

Création régie de recettes de cautions des locations afin de permettre la perception et, le cas échéant, l'encaissement des chèques de caution des locations de salles, cette régie principale est rattachée à Paladru. Un régisseur est nommé pour en assurer la gestion.

Adopté sans condition de quorum

3. Création sous-régie de recettes de la régie de recettes « cautions des locations »

Création sous-régie de recettes de la régie de recettes cautions des locations afin de permettre la perception et, le cas échéant, l'encaissement des chèques de caution des locations de salles, cette sous-régie est rattachée au Pin. Un mandataire est nommé pour en assurer la gestion.

Adopté sans condition de quorum

4. Tarifs salles 2026 - 2027 – 2028

Les recettes issues des locations de salles dépassant 37 000 €, la commune est assujettie à la TVA pour ces locations. Pour l'année 2026 les tarifs restent identiques à ceux de 2025. En 2027 il est proposé la suppression des périodes été-hiver pour la salle Pallas. Enfin une augmentation de 5% des tarifs est envisagée à compter de 2028.

5.Modification RIFSEEP

Fin 2023 la commune a mis en place le RIFSEEP pour les agents. Il est proposé de mettre à jour ce dispositif en revalorisant les montants, actuellement très bas, et en ajustant les groupes de fonctions. Cette modification a été déposée au CST.

Adopté sans condition de quorum

6.Modification poste adjoint technique temps plein

Suite au départ d'un agent et à l'absence prolongée d'un autre agent, un poste d'adjoint technique à temps non complet est transformé en poste à temps complet.

Adopté sans condition de quorum

7.Création postes ATSEM Paladru

Deux agents contractuels ont réussi le concours d'ATSEM et ont sollicité, par courrier, leur titularisation. Compte tenu des effectifs scolaires prévisionnels et de la possible suppression d'un poste dans l'une de nos écoles, il est proposé de ne pas se prononcer pour le moment. Ce point sera à nouveau examiné lorsque la situation sera mieux définie.

8.Classe verte

La directrice de l'école de Paladru sollicite l'autorisation pour qu'un agent accompagne la sortie en classe verte prévue du 30 mars au 3 avril 2026 inclus. L'agent a exprimé par écrit sa volonté de participer. Il bénéficiera d'heures supplémentaires ou de récupération pour le dépassement par rapport à son emploi du temps actuel. Le dossier a été transmis au CST afin de valider les modalités d'accompagnement.

Adopté sans condition de quorum

9.Indemnité de déplacement du personnel

Une délibération datant de 1997 fixait les indemnités de déplacement notamment pour le régisseur. Il convient de la mettre à jour afin de régulariser financièrement la situation d'un agent. Le montant maximum annuel est de 615 €, il est proposé de fixer cette indemnité annuelle à 201 €.

Adopté sans condition de quorum

10.Demande de subvention au titre du DETR / DSIL maison de la pêche et de la nature

Il est rappelé la construction de la maison de la pêche et de la nature dont le montant estimatif est de 461 231.60 € HT. Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et présente le plan de financement.

Adopté sans condition de quorum

11.Convention financement salle des cèdres

Il est présenté la convention financement de fonctionnement de la salle des Cèdres de Charavines. Pour 2024 le montant global est de 5 115 € pour la commune.

Adopté sans condition de quorum

12.Charte informatique

Une charte informatique a été mise en place afin de renforcer la sécurité des systèmes d'information de la commune, de garantir la protection des données personnelles et de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques numériques.

Le CST a émis un avis favorable sur cette charte.

Adopté sans condition de quorum

13.DIA/SAFER

DIA

N° et date	Nature du bien	Parcelle	Surface total	Adresse
26,001 23/01/2026	Habitation	292 B 149 B 153 B 192	208 m2 2 425 m2 900 m2	838 route de Benevet Paladru

SAFER

nature du bien	parcelle	surface en m2	adresse
BATIMENTS	292 B 149	208 m2	868
HABITATION	292 B 153	2 425 m2	route de
	292 B 192	900 m2	Benevet
		3 533 m2	Paladru
TERRAINS	305 D		
	547	32654 m2	Budillon
	616	12 767 m2	Budillon
	617	6 105 m2	Bletonay
	622	10 437 m2	Bletonay
	627	12 501 m2	Bletonay
	623	14 545 m2	champ des
	625	17 373 m2	vaches
		106 382 m2	Le Pin
BATIMENTS	292 AD		
HABITATION	74	12 602 m2	567 Route
	337	8 169 m2	de Benevet
	340	1 082 m2	Paladru
	342	706 m2	
	479	219 m2	
		11 436 m2	
TAILLIS	305		Combe
	B 106	2 670 m2	Leva Le Pin

14.Rapport des commissions

Pas de rapport de commissions.

15.Questions diverses

Christiane COLLOMB, adjointe signale une forte diminution du nombre de locations de cases du surgélateur, estimant que le tarif pratiqué semble élevé.

Tous les points ont été abordés, Monsieur Le Maire lève la séance à 21H00.